



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural  
Affaire suivie par : Ambre TREGUY  
Secrétariat de la CDPENAF  
Tél : 01 60 56 70 97  
Mél : [ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 25 avril 2022

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné le 2 mars 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de la déclaration de projet pour l'extension d'une carrière avec mise en compatibilité du PLU de la commune de la Chapelle-la-Reine.

La commission s'est réunie, le jeudi 24 mars 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par M. Jean-Luc LAMBERT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de la Chapelle-la-Reine, accompagné de Mme Margot CHERON Chargé de mission urbanisme et foncier de la CA du Pays de Fontainebleau et de M. Eric HENDERYCKSEN, représentant votre bureau d'études EU-CREAL.

Après avoir présenté le projet, ils ont pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages et des justifications sur le projet.

***La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de la Chapelle-la-Reine.***

***La commission émet des inquiétudes quand à l'impact potentiel du projet sur l'hydrographie du Marais de Larchant.***

***La CDPENAF aurait souhaitée avoir plus d'information sur les mesures de compensations environnementales prévues. Elle précise que cette compensation ne devra pas impacter les terres agricoles.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Pascal GOUHOURY  
Communauté d'Agglomération  
Pays de Fontainebleau  
44 rue du Château  
77300 FONTAINEBLEAU

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur

  
Laurent BEDU